

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 18 DECEMBRE 2023

Le dix-huit décembre deux mille vingt-trois à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, DEFIANAS Anne-Laure, MAFFEI Pascal, BURAVAND Julien, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : BRISENO Laetitia, TEISSEDE Christine (pouvoir donné à MAFFEI Pascal).

Absents : FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : M. le Maire

Par avis d'appel public à la concurrence publié le 26/10/2023 sur la plateforme www.marches-publics.info, et fixant au 27 novembre 2023 à 12h la date limite de réception des offres, la Commune a engagé une consultation en procédure adaptée pour le marché concernant les travaux d'extension et de rénovation des arènes, comprenant 6 lots :

- Lot 1 : VRD,
- Lot 2 : gros œuvre Couverture et façades
- Lot 3 : Menuiseries intérieures et extérieures
- Lot 4 : Etanchéité
- Lot 5 : courants forts, faibles et plomberie
- Lot 6 : serrurerie, ferronnerie et peinture

22 offres ont été reçues dans les délais. Celles-ci ont été ouvertes et remises le 27 novembre 2023 aux maîtres d'œuvre, M. Marestein, pour les lots 2,3,4,5, 6 et à M. Gaffet, pour le lot 1.

Après négociation et après analyse des offres correspondant aux critères demandés, réalisée par Mrs Marestein Maître et Gaffet maître d'œuvre de l'opération, et après avis de la commission MAPA réunie le vendredi 15 décembre 2023, la maîtrise d'ouvrage a présenté le rapport d'analyse, et propose de désigner attributaire :

.../...

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Objet de la délibération :
Marché de travaux pour la rénovation et l'extension des arènes
Marché N° 2023-02.

N°136/2023

Délibération du Conseil Municipal N°136.2023 du lundi 18 décembre 2023 (suite)

Nom du lot	Entreprise retenue	Tranche		TOTAL	
		Tranche Ferme conditionnelle HT	Tranche HT	HT	TTC
Lot1 VRD	SAS EIFFAGE ROUTE GRAND SUD BP 40 024 Route de l'Isle sur la sorgue 84301 CAVAILLON Cedex	134 789	45 115	179 904	215 884,80
Lot 2 gros œuvre Couverture et façades	SARL KP2 ZA Les grandes terres 16 Impasse Max Philippe DELAVOUEY 13810 EYGALIERES	304 413	49 723,32	354 136,32	424 963,58
Lot 3 Menuiseries intérieures et extérieures	SAS MOINE Menuiserie 21, impasse des romarins ZAC le Colombier 13150 BOULBON	26 082	7 060	33 142	39 770,40
Lot 4 Etanchéité	SAS ALPHA SERVICES 117, traverse de la Montre 13011 MARSEILLE	37 765	1 800	39 565	47 478
Lot 5 Courants forts, faibles et plomberie	Société CALVO Parc du Roubian sud 2 Rue des Forgerons 13150 TARASCON	49 994,45	3 024	53 018,45	63 622,14
Lot 6 Serrurerie, ferronnerie et peinture	LA FERODE ZA le Boucasson 2 chemin Vaine Pâture 13800 ISTRES	66 126		66 126	79 351,20
TOTAL		619 169,45	106 722,32	725 891,77	871 070,12

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PAR 15 VOIX POUR, 1 CONTRE (C. TEISSEDRE) ET 1 ABSTENTION (P. MAFFEI),

Sur la proposition de Monsieur le Maire,
 Après en avoir délibéré,
 Après avoir pris connaissance des pièces du marché,

DESIGNE comme attributaires du marché pour les travaux de rénovation et d'extension des arènes les entreprises désignées dans le tableau ci-dessus.

APPROUVE le marché à procédure adaptée entre la Commune et les entreprises désignées ci-dessus., pour un montant de 619 169,45 € HT pour la tranche ferme, 106 722,32 € HT pour la tranche conditionnelle, soit un montant total de 725 891,77 € HT, soit 871 070,12 € TTC.

DIT que les tranches conditionnelles pourront être ordonnées par le pouvoir adjudicateur dans un délai de 5 mois à compter de l'ordre de service,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'officialisation de ce marché et à notifier l'ordre de service aux entreprises pour le commencement des travaux.

**Et ont signé tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,**

Le Secrétaire de séance :



Le Maire :

